



Collaboration avec les acteurs non étatiques

Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

Rapport du Directeur général

1. Les « relations officielles » désignent un privilège que le Conseil exécutif peut accorder à des organisations non gouvernementales, des associations internationales d'entreprises ou des fondations philanthropiques qui ont collaboré et continuent de collaborer de manière durable et systématique en servant les intérêts de l'Organisation. Les buts et activités de ces entités doivent être en harmonie avec l'esprit, les fins et les principes de la Constitution de l'OMS, et contribuer de manière notable au progrès de la santé publique.¹
2. Aux termes du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques,² les entités en relations officielles avec l'OMS sont des entités internationales de par leur composition et/ou leur champ d'action, elles sont dotées d'une constitution ou d'un document fondamental analogue, d'un siège permanent, d'un organe directeur et d'une structure administrative, et elles sont inscrites au registre OMS des acteurs non étatiques, où elles mettent régulièrement à jour toutes les informations requises sur leur nature et leurs activités.
3. Les relations officielles sont fondées sur un plan de collaboration entre l'OMS et l'entité, doté d'objectifs convenus, définissant des activités à mener au cours des trois années à venir, structuré conformément au programme général de travail et au budget programme, et compatible avec le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Ces plans doivent être indépendants de tout intérêt de nature principalement commerciale ou lucrative.
4. Conformément aux dispositions du Cadre, le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, durant la session de janvier du Conseil, est chargé de procéder à un examen des demandes émanant des acteurs non étatiques en relations officielles, de revoir la collaboration avec ceux-ci et de faire des recommandations au Conseil concernant : les propositions relatives à l'admission d'acteurs non étatiques à des relations officielles ; le caractère souhaitable du maintien de ces relations ; les propositions de reports d'examens ; et les propositions relatives à la suspension ou à la cessation des relations officielles.

¹ Les dispositions concernées figurent aux paragraphes 50 à 66 du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, Cadre général de collaboration avec les acteurs non étatiques).

² Adopté par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA69.10 (2016).

5. Pour aider le Conseil exécutif à s'acquitter de son mandat en matière de relations officielles, le Secrétariat a examiné les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques, ainsi que la situation de ceux devant faire l'objet d'un examen triennal par le Conseil à sa cent cinquantième session. Conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, une vérification diligente et une évaluation des risques ont été effectuées pour chaque acteur non étatique, et les données figurant dans le registre OMS des acteurs non étatiques ainsi que les pièces justificatives ont été vérifiées. Dans le cadre de cet exercice, la collaboration passée avec l'OMS a été évaluée et les plans de collaboration élaborés conjointement pour les trois prochaines années (2022-2024)¹ ont été examinés.

DEMANDES D'ADMISSION À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS

6. Conformément aux dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, il appartient au Conseil exécutif de statuer sur l'admission d'organisations à des relations officielles avec l'OMS.²

7. Le Secrétariat a examiné les demandes d'admission à des relations officielles émanant d'acteurs non étatiques afin de s'assurer que les critères et autres conditions énoncés dans le Cadre, notamment la vérification diligente, sont respectés. À l'issue de cet examen, les demandes des quatre entités suivantes ont été considérées par le Secrétariat comme remplissant les critères établis et sont ainsi présentées au Conseil pour examen : le Global Healthcare Information Network C.I.C, l'International Generic and Biosimilar Medicines Association, la Fondation Rockefeller et Women in Global Health, Inc.

8. Ces entités ont saisi leurs données dans le registre OMS des acteurs non étatiques. Un résumé indiquant, pour chaque entité présentant une demande, les liens de collaboration avec l'OMS au cours des trois dernières années et la collaboration prévue pour les trois prochaines années figure à l'annexe 1 du présent rapport.¹

A. Mesure proposée au Conseil : envisager l'admission du Global Healthcare Information Network C.I.C, de l'International Generic and Biosimilar Medicines Association, de la Fondation Rockefeller et de Women in Global Health, Inc. à des relations officielles avec l'OMS

EXAMEN TRIENNAL DE LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS

9. Conformément aux dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques,³ le Conseil exécutif, agissant par l'intermédiaire de son Comité du programme, du budget et de l'administration, passe en revue la collaboration avec chaque acteur non étatique en relations officielles tous les trois ans et décide s'il est souhaitable de maintenir des relations officielles ou reporte sa décision à l'année suivante. L'examen par le Conseil s'étend sur une période de trois ans, un tiers des entités en relations officielles étant passé en revue chaque année.

¹ Les plans de collaboration sont disponibles dans le registre OMS des acteurs non étatiques (<https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#>), y compris ceux relatifs aux acteurs non étatiques pour lesquels l'examen a été reporté à l'année suivante, conformément à la décision EB148(8) (2021). Le plan de collaboration des entités concernées couvre la période 2022-2023.

² Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 54.

³ Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 64.

10. Le Conseil peut mettre fin aux relations officielles s'il estime qu'elles ne sont plus appropriées ou nécessaires compte tenu de l'évolution des programmes ou d'autres circonstances. De même, il peut suspendre les relations officielles ou y mettre fin si une organisation ne répond plus aux conditions qui s'appliquaient lors de l'établissement de telles relations, ne met pas à jour ses informations et ne rend pas compte de la collaboration dans le registre OMS des acteurs non étatiques, ou n'exécute pas sa part du programme de collaboration convenu.¹

11. L'examen de la collaboration avec les acteurs non étatiques pendant la période 2019-2021 a porté sur 72 entités. Suivant la décision du Conseil à sa cent quarante-huitième session, deux autres entités dont l'examen a été reporté ont également fait l'objet d'un examen.² Le Secrétariat a examiné la collaboration passée, les plans de collaboration proposés ainsi que les données actualisées du registre OMS des acteurs non étatiques.³

12. Le Secrétariat propose que le Conseil renouvelle les relations officielles de 71 des 74 acteurs non étatiques examinés. Une liste figure à l'annexe 2 du présent rapport.

B. Mesure proposée au Conseil : féliciter les 71 acteurs non étatiques énumérés à l'annexe 2 pour la contribution qu'ils continuent d'apporter à la réalisation des objectifs de l'OMS et renouveler leurs relations officielles avec l'OMS.

13. Sur la base de l'examen effectué, et afin de ne pas compromettre la collaboration existante avec les acteurs non étatiques, le Secrétariat propose au Conseil d'envisager de reporter à sa cent cinquante-deuxième session, en janvier 2023, la décision découlant de l'examen des deux entités suivantes.

14. **The Albert B. Sabin Vaccine Institute, Inc.** Compte tenu de la riposte à la pandémie de COVID-19 et des changements survenus dans la dotation en personnel de l'entité, un délai supplémentaire est nécessaire pour dresser un plan de collaboration conjoint ciblé.

15. **Association internationale des registres du cancer.** À la suite d'un examen des dispositions administratives au sein de l'Association internationale des registres du cancer, il a été décidé qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour définir la collaboration future dans le contexte actuel.

C. Mesure proposée au Conseil : envisager de reporter⁴ à la cent cinquante-deuxième session du Conseil la décision découlant de l'examen de The Albert B. Sabin Vaccine Institute, Inc. et de l'Association internationale des registres du cancer.

16. Sur la base de l'examen effectué, le Secrétariat propose d'envisager de mettre fin aux relations officielles avec les deux entités suivantes.

17. **Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.** L'entité a informé le Secrétariat qu'elle ne présenterait pas de demande de maintien de ses relations officielles avec l'OMS. Les possibilités futures de collaboration seront étudiées.

¹ Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 66.

² Dans sa décision EB148(8) (2021), le Conseil a reporté à sa cent cinquantième session la décision découlant de l'examen des relations avec deux acteurs non étatiques. Les plans de collaboration des entités concernées couvrent la période 2022-2023.

³ Les plans de collaboration sont disponibles dans le registre OMS des acteurs non étatiques (<https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#>).

⁴ S'il est accordé, ce report n'aura pas d'incidence sur le cycle d'examen triennal. L'examen triennal de cet acteur non étatique aura lieu à la cent cinquante-deuxième session du Conseil, en janvier 2023.

18. **Medicines for Europe.** Étant donné que l'entité est rattachée à l'International Generic and Biosimilar Medicines Association, qui a déposé une demande d'admission à des relations officielles avec l'OMS, Medicines for Europe a demandé la cessation anticipée de ses relations officielles pour éviter une double représentation.

D. Mesure proposée au Conseil : envisager de mettre fin aux relations officielles avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et Medicines for Europe.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS

19. L'Association Pasteur International Network a avisé le Secrétariat de son changement de nom, devenu Pasteur Network, depuis juin 2021. L'entité a présenté la documentation et les justificatifs correspondants et le Secrétariat changera le nom dans ses registres.

20. **L'International Women's Health Coalition Inc.** a informé le Secrétariat qu'elle avait été acquise par la Fédération internationale pour la planification familiale/Région de l'hémisphère occidental après la séparation de cette dernière de la Fédération internationale pour la planification familiale en 2020. Le Secrétariat a demandé la documentation exigée par les dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques afin de déterminer si l'entité remplissait les conditions pour être admise à des relations officielles et comme preuve de ce changement. Le Secrétariat procèdera à une vérification diligente et à une évaluation des risques ; il examinera également les informations et le rapport présentés au Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

21. Le Conseil est invité à examiner le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport intitulé « Collaboration avec les acteurs non étatiques : acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS » et en ayant pris note,

1) a décidé :

a) d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les acteurs non étatiques suivants : le Global Healthcare Information Network C.I.C., l'International Generic and Biosimilar Medicines Association, la Fondation Rockefeller et Women in Global Health, Inc. ;

b) de mettre fin aux relations officielles avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et Medicines for Europe ;

2) a pris note avec satisfaction de la collaboration avec l'OMS des acteurs non étatiques énumérés à l'annexe 2 du document EB150/39, s'est félicité de la contribution qu'ils continuent d'apporter à l'action de l'OMS, et a décidé de maintenir les relations officielles entre eux et l'OMS ;

3) a noté également que des plans de collaboration doivent encore être convenus avec The Albert B. Sabin Vaccine Institute, Inc. et l'Association internationale des registres du cancer, et a décidé de reporter l'examen des relations avec ces entités à sa cent cinquante-deuxième session, en janvier 2023, durant laquelle des rapports sur les plans de collaboration convenus et sur l'état des relations devraient être présentés au Conseil.

ANNEXE 1

**DEMANDES D'ADMISSION D'ACTEURS NON ÉTATIQUES
À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS****Global Healthcare Information Network C.I.C.**

1. Créé en 2005, le Global Healthcare Information Network C.I.C. est une organisation non gouvernementale basée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'entité s'emploie à promouvoir et à soutenir les initiatives visant à mettre plus largement à disposition et à mieux exploiter les informations sur les soins de santé pour parfaire la formation, les connaissances cliniques et les compétences des agents de santé et les rendre mieux à même de dispenser des soins performants, surtout dans les pays à revenu faible et intermédiaire.
2. Ce réseau est dirigé par un conseil d'administration composé de membres appartenant pour la plupart au milieu universitaire. Il est financé par des contributions de particuliers, d'établissements universitaires, d'entités publiques et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2019 à 2021

3. Le Global Healthcare Information Network C.I.C. a soutenu l'OMS dans les efforts qu'elle entreprend pour que différents acteurs puissent eux aussi tirer parti des informations sur les soins de santé, en contribuant à diffuser et à rendre accessibles les publications, les documents et les messages de santé publique de l'OMS dans différentes langues, sans en modifier le contenu. L'entité a également soutenu les initiatives prises et le dialogue engagé par l'OMS pour que le contenu de ses publications soit mieux compris et plus largement exploité, et pour recueillir des avis à leur sujet, afin qu'elles servent de base aux politiques et aux pratiques.
4. Le Global Healthcare Information Network C.I.C. a aidé l'OMS à cerner les besoins du grand public, des agents de santé et des décideurs en matière d'information sur les soins de santé, ainsi que les moyens de répondre à ces besoins, en facilitant la communication et les échanges entre les parties prenantes.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2022 à 2024

5. L'élaboration du plan triennal de collaboration se poursuit et s'appuie sur certains aspects de la collaboration nouée jusqu'ici, notamment le soutien à l'action menée par l'OMS pour garantir l'accès à des informations fiables et stratégiques sur les problèmes qui concernent la santé des populations, conformément au treizième programme général de travail, 2019-2023.
6. Cette collaboration vise à mieux informer l'OMS des possibilités et des difficultés s'agissant de mettre plus largement à disposition et de mieux exploiter les informations fiables sur les soins de santé. L'entité continuera aussi d'apporter son concours à l'OMS pour la promotion et la diffusion de ses publications, documents et messages de santé publique dans différentes langues, en faisant un travail de sensibilisation, en facilitant l'exploitation de ces ressources et en aidant l'OMS à en évaluer l'impact. À cette fin, l'entité continuera également de soutenir l'OMS dans les efforts qu'elle fait pour promouvoir le multilinguisme dans l'action sanitaire mondiale.

International Generic and Biosimilar Medicines Association

7. L'International Generic and Biosimilar Medicines Association est une association internationale d'entreprises créée pour renforcer la coopération entre les associations qui représentent les fabricants de médicaments génériques et biosimilaires. L'association cherche à faciliter l'accès à des médicaments génériques et biosimilaires de qualité garantie, sûrs et économiques dans l'ensemble du monde tout en encourageant la coopération régulière, l'échange d'informations, la convergence et l'harmonisation des normes pour l'approbation de ces médicaments.

8. Fondée en droit suisse en 2015, l'association est dirigée par un comité de direction composé de représentants de chacune des associations membres de plein droit. L'autorité suprême de l'association, l'assemblée générale, se compose à la fois de membres de plein droit et de membres associés. L'association est financée principalement par les cotisations de ses membres, auxquelles s'ajoutent les recettes générées par sa conférence annuelle.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2019 à 2021

9. La collaboration entreprise par l'International Generic and Biosimilar Medicines Association avec l'OMS a consisté à soutenir l'OMS dans la réalisation de ses objectifs s'agissant de garantir l'accès à des médicaments sûrs, efficaces, d'un coût abordable et de qualité garantie, dans le droit fil de la Feuille de route de l'OMS pour l'accès aux médicaments, aux vaccins et aux autres produits sanitaires, 2019-2023. Elle s'est employée à fournir des données, des éléments d'appréciation et des informations techniques et à soutenir le travail d'information et de sensibilisation de l'OMS pour mieux faire connaître les produits génériques et biosimilaires, conformément aux recommandations de l'OMS sur cette question.

10. Dans le cadre de cette collaboration, l'entité a régulièrement fourni des données techniques, selon les besoins, sur la disponibilité des produits génériques et biosimilaires, pour contribuer aux systèmes de signalement des pénuries mis en place par l'OMS. Elle a par ailleurs soutenu les activités techniques entreprises par l'OMS pour élargir l'accès aux médicaments contre les maladies non transmissibles, notamment en dialoguant avec les parties prenantes.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2022 à 2024

11. Le plan de collaboration à venir prévoit la mise à disposition d'informations techniques, de données et d'éléments d'appréciation pour servir de base au travail de l'OMS sur l'accès aux médicaments et sur le rôle des produits génériques et biosimilaires. Cette collaboration servira également de base aux travaux techniques de l'OMS sur la capacité de la chaîne d'approvisionnement ainsi que sur les pénuries de médicaments essentiels, y compris les produits sur lesquels la COVID-19 a eu des répercussions et ceux relevant des domaines prioritaires du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT).

12. L'International Generic and Biosimilar Medicines Association soutiendra également, au besoin, les efforts déployés pour faire mieux connaître le travail et les principales activités de l'OMS en matière d'accès aux médicaments, y compris en ce qui concerne les prix, l'accès et la disponibilité, tout en recueillant et en communiquant l'avis des parties prenantes sur les produits de l'OMS, surtout les médicaments génériques et biosimilaires. Le cas échéant, l'entité communiquera également des informations techniques sur les systèmes de traçabilité des médicaments, les voies réglementaires, les achats, la sélection et autres aspects techniques que déterminera l'OMS.

Fondation Rockefeller

13. La Fondation Rockefeller est une fondation philanthropique dont le siège est situé à New York, aux États-Unis d'Amérique. Créée en 1913 pour promouvoir le bien-être de l'humanité, y compris par l'application des résultats de travaux scientifiques pour le bien commun, la Fondation a soutenu l'action menée concernant divers problèmes et priorités de santé au niveau international. Dernièrement, l'entité a cherché à accélérer le travail entrepris pour instaurer la couverture sanitaire universelle. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la Fondation Rockefeller s'est également employée à interrompre la transmission du virus, à aider les communautés à se redresser et à appliquer des outils pour prévenir les futures pandémies.

14. La Fondation Rockefeller est dirigée par un conseil d'administration composé de membres représentant un éventail de disciplines, et le président de la Fondation est membre de droit. Le conseil d'administration est responsable de la stratégie en matière de programmes et de subventions, des budgets et des politiques d'affectation des fonds ainsi que des stratégies d'investissement et de répartition des ressources. L'entité a été dotée d'un capital initial par la famille Rockefeller et elle est financée par le rendement de ses investissements, conformément à ses principes éthiques en matière d'investissement.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2019 à 2021

15. La Fondation Rockefeller et l'OMS collaborent étroitement depuis longtemps. Entre 2018 et 2020, cette collaboration a été axée sur le soutien de la Fondation aux activités menées par l'OMS pour développer les capacités dans les domaines des données et de l'innovation en vue de protéger et de promouvoir la santé et le bien-être. Ces activités ont notamment consisté à renforcer et à accélérer la numérisation des lignes directrices de l'OMS et la riposte à la COVID-19 dans le domaine numérique, notamment à élaborer des matériels d'information en santé publique et à soutenir le projet de centre numérique d'échange d'informations mis sur pied par l'OMS.

16. La Fondation Rockefeller a également soutenu l'OMS dans son travail sur le maintien des services de santé essentiels durant la pandémie de COVID-19, le développement des capacités de dépistage du virus et l'utilisation des produits numériques dans le but de mettre un terme à la pandémie actuelle et d'éviter de futures pandémies. La Fondation a également étroitement collaboré avec l'OMS en matière de surveillance génomique dans le cadre de l'initiative de l'Accélérateur ACT consacrée aux produits de diagnostic.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2021 à 2023

17. Le plan pour la période triennale concorde avec le treizième programme général de travail, 2019-2023, et vise à protéger davantage de personnes contre les urgences sanitaires et à prévenir les futures pandémies. Dans ce contexte, le plan prévoit une série d'activités, parmi lesquelles la collecte d'informations, la sensibilisation et la promotion, ainsi que le soutien et les contributions techniques. L'un des grands domaines de travail consistera à renforcer le rôle du Centre d'information de l'OMS sur les pandémies et les épidémies dans le cadre d'un écosystème mondial de préparation aux pandémies, afin de favoriser l'innovation dans le domaine de l'analyse des données et les communautés de pratique nécessaires pour pouvoir prévoir, prévenir et détecter les menaces sanitaires mondiales, s'y préparer et y faire face.

18. La Fondation Rockefeller aidera également l'OMS à s'acquitter de son rôle dans l'Accélérateur ACT, en entreprenant des activités visant à accélérer le développement des capacités de surveillance génomique, à identifier rapidement les nouveaux variants préoccupants du coronavirus et à fournir des bases sur lesquelles fonder les mesures médicales et de santé publique devant permettre d'endiguer la maladie.

Women in Global Health, Inc.

19. Women in Global Health, Inc. est une organisation non gouvernementale enregistrée en 2017 aux États-Unis d'Amérique. L'entité milite pour l'égalité des genres ainsi que pour la santé et les droits des filles et des femmes tout au long de la vie afin de susciter un engagement politique et financier en faveur des filles, des femmes et de l'égalité des genres. Women in Global Health, Inc. se fonde sur le principe que les investissements consacrés aux filles et aux femmes sont le gage de progrès pour tous.

20. L'entité est dirigée par un conseil d'administration dont les membres siègent à titre personnel selon les fonctions qu'ils exercent dans le domaine de la santé publique, y compris au sein d'établissements universitaires, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. L'entité est principalement financée par des entités du secteur privé et des fondations philanthropiques. Elle reçoit également des fonds d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2019 à 2021

21. La collaboration entre l'OMS et Women in Global Health, Inc. a porté sur l'équité de genre et les personnels de santé, sur l'égalité des genres, les droits des femmes et la couverture sanitaire universelle, et sur l'adoption d'approches prenant en compte les questions de genre dans les situations d'urgence sanitaire, y compris la pandémie de COVID-19. Les activités ont notamment consisté à promouvoir les messages de santé publique de l'OMS et à apporter des contributions techniques pour aborder les questions de genre dans le domaine de la santé et intégrer de manière systématique le genre dans la santé mondiale.

22. Cette collaboration a été utile au Centre pour l'équité femmes-hommes du Réseau mondial pour les personnels de santé, qui entend accélérer les progrès de grande ampleur et porteurs de transformation dans la lutte contre les inégalités liées au genre et les préjugés sexistes parmi les personnels de santé et les travailleurs sociaux. Ces efforts ont contribué à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030, à la lutte contre les inégalités liées au genre parmi les personnels de santé et les travailleurs sociaux et à la promotion de l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier 2020.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2022 à 2024

23. Le plan triennal de collaboration contribue au treizième programme général de travail, 2019-2023, en aidant l'OMS à renforcer l'équité de genre et la santé et à mieux prendre en compte cette problématique dans les activités qu'elle mène pour générer ses produits. Les activités prévues portent sur les déterminants de la santé liés au genre et sur la prise en compte du genre dans la riposte à la pandémie de COVID-19 et aux urgences sanitaires.

24. L'entité s'attachera également à diffuser plus largement et à promouvoir les messages de santé publique de l'OMS concernant l'équité de genre et les personnels de santé, à concourir à l'application du plan d'action quinquennal de l'OMS pour l'emploi en santé et la croissance économique inclusive, à renforcer l'engagement en faveur de l'égalité des genres et de la couverture sanitaire universelle, et à apporter des contributions techniques, au besoin, pour renforcer l'égalité des genres en matière de leadership et de prise de décision parmi les personnels de santé.

ANNEXE 2

**LISTE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES
FAISANT L'OBJET D'UN EXAMEN TRIENNAL DE
LEUR COLLABORATION AVEC L'OMS**

1. Action contre la faim International
2. Alliance internationale des organisations de patients
3. AMREF Health Africa
4. ASSITEB-BIORIF – Association internationale des technologistes biomédicaux
5. Association des pharmaciens du Commonwealth
6. Association européenne pour la prévention des blessures et la promotion de la sécurité
7. Association mondiale des sociétés de pathologie et biologie médicale
8. Association internationale des techniciennes et techniciens diplômés en électro-radiologie médicale
9. Association internationale d'informatique médicale
10. Collaboration Cochrane
11. Collège international des chirurgiens
12. Conseil de la recherche en santé pour le développement
13. Conseil des organisations internationales des sciences médicales
14. Conseil œcuménique des Églises
15. Conseil international des infirmières
16. Conseil international pour la standardisation en hématologie
17. Consumers International
18. Fédération internationale de chimie clinique et de médecine de laboratoire
19. Fédération internationale de l'industrie du médicament
20. Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine
21. Fédération internationale des collèges de chirurgie
22. Fédération internationale des étudiants en pharmacie
23. Fédération internationale des hôpitaux
24. Fédération internationale des sciences de laboratoire biomédical
25. Fédération internationale des sociétés de fertilité
26. Fédération internationale d'ingénierie hospitalière
27. Fédération internationale du génie médical et biologique
28. Fédération internationale pharmaceutique
29. Fédération mondiale de chiropratique

30. Fédération mondiale de médecine et biologie des ultrasons
31. Fédération mondiale de médecine et de biologie nucléaires
32. Fédération mondiale des associations de santé publique
33. Fédération mondiale des sociétés d'acupuncture et de moxibustion
34. Fédération mondiale des sociétés d'anesthésiologistes
35. Fédération mondiale pour l'enseignement de la médecine
36. Fondation Aga Khan
37. Fondation pour les Nations Unies, Inc.
38. Framework Convention Alliance on Tobacco Control
39. Global Health Council, Inc.
40. Global Self-Care Federation
41. Helen Keller International
42. International Alliance for Biological Standardization
43. International Federation of Health Information Management Associations
44. International Life Saving Federation
45. International Society for Telemedicine and eHealth
46. International Society on Thrombosis and Haemostasis, Inc.
47. International Water Association
48. Ligue internationale des sociétés de dermatologie
49. Medicus Mundi International – Réseau Santé pour tous
50. Nutrition International
51. Organisation mondiale des médecins de famille
52. Oxfam
53. Pasteur Network
54. Réseau mondial pour la greffe de sang et de moelle osseuse
55. Société de transplantation
56. Société internationale de chirurgie orthopédique et de traumatologie
57. Société internationale de radiologie
58. Société internationale de soins aux brûlés
59. Société internationale de transfusion sanguine
60. The International Society for Quality in Health Care Company Limited by Guarantee
61. The Network: Towards Unity for Health
62. The Royal National Lifeboat Institution
63. The Save the Children Fund
64. The Task Force for Global Health, Inc.

- 65. The World Medical Association, Inc.
- 66. Union internationale de pharmacologie pure et clinique
- 67. Union internationale des architectes
- 68. United States Pharmacopeial Convention
- 69. Vision mondiale internationale
- 70. Women Deliver, Inc.
- 71. World Cancer Research Fund International

= = =